

Attestation "rose" d'Etat de Grossesse: quand et à qui la remettre ?

Femme enceinte française ou étrangère en situation régulière
(carte de séjour en cours de validité ou récépissé de demande de renouvellement)

Femme enceinte étrangère en situation irrégulière ,
résidant depuis plus de 3 mois sur le territoire français

Femme enceinte
étrangère en situation
irrégulière , résidant
depuis moins de 3 mois
sur le territoire français

CMU de base / CMU + CMU c / Seulement CMUc
(Couverture maladie universelle - CMU complémentaire)
Attribution de la CMU c en fonction des revenus de l'année N-1

AME (Aide Médicale d'Etat)

Attestation d'Etat de
Grossesse à remettre à
partir de 3 mois
justifiés de présence
sur le territoire
français

CMU

CMUc

CMU + CMU c

dossier déjà
déposé avec
récépissé de la
CGSS

1ère demande

Renouvellement

1ère
demande
d'AME

renouvellement
d'AME
droits d'AME
qui se
terminent en
cours de
grossesse

demande
d'AME
déjà
effectuée
avec
récépissé
de la
CGSS

En
attendant

remettre à la
patiente
l'attestation
"rose"+ le dossier
vierge de 1ère
demande

remettre à la
patiente
l'attestation "rose"
+ le dossier vierge
de renouvellement
1 mois avant la fin
des droits
les droits ne seront
pas interrompus

remettre à la
patiente
l'attestation "rose"
A déposer à
l'accueil de la CGSS
avec la photocopie
du récépissé de
dépot de dossier
complet

remettre à la
patiente
l'attestation "rose"
+ le dossier vierge
d'AME

remettre à la
patiente
l'attestation "rose" +
le dossier vierge de
renouvellement
d'AME,
1 mois avant la fin
des droits
Les droits ne seront
pas interrompus

remettre à la
patiente
l'attestation "rose"
A déposer à l'accueil
de la CGSS avec la
photocopie du
récépissé de
demande

demande de prise
en charge PASS
(permanence
d'accès aux soins)
Patiente relevant
de la procédure de
soins d'urgence
valable pour tous
les soins prénataux
du suivi de
grossesse